(Suite)

Ayant ainsi enveloppé dans ses rêts tout le Grand Ouest, ainsi qu'on appelait alors cette contrée, cette Cie fit en sorte de voler encore plus d'argent aux hardis pionniers du pays en les contraignant à payer des prix exhorbitants pour le transport de leur grain.

Il ne resta bientôt plus aux pauvres fermiers pour récompense de leurs travaux de l'année que des gousses de pois.

Et les choses restèrent en cet état à cause du P. C. R., jusqu'à ce jour.

Le peuple finit par s'agiter, des indices certains annoncèrent des troubles; alors pour assurer définitivement la servitude des colons envers la Pieuvre (ainsi fut surnommé le P. C. R.) qui suçait leur sang depuis tant d'années, le Macdonald et son acolyte surnommé le "Prince des hâbleurs" se dirent qu'il leur fallait avoir d'autres acolytes auxquels ils pussent se confier pour tromper le peuple de la contrée et le maintenir à force de crimes sous la coupe de la pieuvre impitoyable.

C'était une brillante idée digne d'une meilleure cause.

Or ces hommes avaient deux fils, Hugh J. et J. Stewart, qui certainement suivraient les ordres de leurs pères. Ils furent donc nommés Conseillers Légaux du P. C. R. oppresseur, en la ville principale de la Province, et ainsi ils furent à même de déjouer toute tentative future pour rompre les chaines qui attachaient les travailleurs au char doré de la Pieuvre.

On leur octroya une grasse provende.

Le peuple cependant se montra rétif, mais il eut beau supplier, au lieu du pain qu'il réclamait on lui donna un pierre, et une fois encore il perdit espoir.

Cependant le Macdonald étant mort, son compère Tupper engagea Hugh J. à prendre possession du peuple et de la Province, à déposer s'il était possible le Fermier-Premier, et à devenir lui-même tout à la fois l'avocat du P. C. R. et le Premier de la Province de façon à donner au P C. R. tout ce qui restait encore au peuple et à resserrer les liens.

Mais le peuple devint furieux, il se rappela l'intensité des maux dont son père et lui l'avaient accablé, et Hugh J. fut renvoyé à son pupitre, dans le petit bureau d'avocat, et ainsi se termina la carrière d'un homme qui avait tant à cœur les intérêts du P. C. R., et qui n'avait nulle affection pour la Province ni pour ses courageux citoyens.

Il ne se passera pas grand nombre d'années avant que le peuple ait complètement rendu impuissante la Pieuvre, et détruit la meule que les Macdonald, les Tupper et autres partisans de la Pieuvre lui avaient attaché au cou.

MORALE :

Attendez-vous toujours à ce qu'un avocat travaille comme il est payé.

Un vétérinaire à son nouvel aide :
—Vous allez prendre ce tube, le remplir de poudre, l'introduire dans........ le cheval, et souffler fort.
Dix minutes après, l'aide revient, faisant d'horribles contorsions.
—Eh bien ! Qu'est-ce que vous avez ?
—C'est le cheval qui a soufflé le premier.

—Courrier des Etats-Unis.

Avis aux Proprietaires de Beurreries.

Nous attirons tout spécialement l'attention des propriétaires de beurreries sur la lettre suivante :

MONSIEUR,

Les chaleurs intenses qui règnent en ce moment mettent rudement à l'épreuve le service des chars-glacières et rendent nécessaire pour les expéditeurs, aussi bien que pour les compagnies de transport, de prendre des précautions extraordinaires pour empêcher que le beurre ne puisse de quelque manière s'échauffer dans la beurrerie, en route pour la station et dans la station même avant d'être chargé dans le wagon.

D'après des renseignements qui nous sont parvenus, quelques beurriers ne prennent pas autant de précautions qu'ils le devraient, en transportant le beurre de leur propre glacière au char-glacière.

Il est arrivé récemment à Montréal des wagons où le beurre de certaines beurreries était en bonne condition, tandis que celui d'autres beurreries était tout à fait mou, ce qui indiquait clairement qu'il avait dû être chargé dans cet état. Si on laisse le beurre s'échauffer et devenir mou sur la route ou dans la station, les wagons ne sont pas assez froids pour le durcir beaucoup, si même ils le durcissent quelque peu, avant qu'il arrive à Montréal. Si le char-glacière conserve le beurre en bonne condition, après l'avoir reçu en bonne condition, il remplit admirablement son rôle.

Ceux à qui cela incombe devraient voir à ce que le beurre soit transporté aussi directement que possible de la glacière de la beurrerie au char-glacière, cas plus longtemps le beurre est exposé à la chaleur, plus il subit de détérioration, qu'on ne peut jamais faire disparaître.

A ce sujet, il est bon de faire remarquer que, du moment où le beurre est devenu mou par la chaleur, il faut une température beaucoup plus basse pour le durcir de nouveau, que celle à laquelle il était tenu auparavant.

Ainsi, le point moyen où le beurre se ramollit est de 91 à 92 degrés Farenheit, environ; mais, s'il est une fois ramolli, il faudra ramener la température à environ 74 degrés po r qu'il reprenne sa solidité.

En insérant ces observations dans votre journal, vous obligerez mon département et vous rendrez service, je l'espère, à l'industrie laitière.

J. A. W. ROBERTSON,
Commissaire de l'Agriculture
et de l'Industrie Laitière.

Au Yukon.

Le Gouvernement vient de nommer le commissaire chargé d'après la mesure adoptée à la Session dernière d'administrer le territoire du Yukon, ainsi que les membres du conseil.

Le Commissaire est M. William O'Gilvie, et nul choix ne pouvait être mieux justifié.

Le séjour prolongé de M. O'Gilvie au Yukon lui a rendu familiers les habitudes et les besoins des mineurs qu'il est appelé à administrer, et l'estime qu'il a su conquérir pendant son premier séjour est le plus sûr garant de sa parfaite compétence.

Le Conseil destiné à l'aider dans son administration comprend :

Le Juge McGuire, de la Cour Supérieure du Yukon ;

M. F. C. Wade, qui sera le Jurisconsulte du Conseil et du Commissaire ;

Le Colonel Steele aura le commandement de la Police à Cheval, dans le territoire du Yukon ;

M. Joseph Girouard, M. P., remplacera M. Wade, comme régistrateur.

M. O'Gilvie et M. Girouard partent prochainement pour se rendre à leur poste.

Les Warrants Agricoles en France.

Le Sénat Français vient de voter un projet de loi, adopté par la Chambres des Députés, sur les warrants agricoles, dont l'urgence avait déjà été déclarée.

Ce projet de loi qui, dès cette année où la récolte promet d'être abondante en France, sera d'une utilité très grande, organise le warrant agricole en lui donnant le même caractère qu'au warrant commercial, à la condition toutefois que le magasin général soit constitué dans le domicile même de l'agriculteur. Il va permettre à celui-ci, s'il a, par exemple, récolté des quantités considérables de blé, d'emprunter sur ce blé, sans déplacement du gage, pour payer ses frais de moisson et de culture, au lieu d'être, comme autrefois, dans la nécessité de vendre immédiatement et à tout prix.

Tous les paysans de France accueillent cette nouvelle loi avec reconnaissance, d'autant plus que l'année 1898, en la vieille mère-patrie, se présente dans les conditions les plus favorables pour permettre aux producteurs de céréales, de graines, de vins, d'expérimenter la loi nouvelle et d'apprécier les effets de son application.

Scandale a Londres.

Londres, 27 juillet.

L'interrogatoire public, à la cour des banqueroutes, relativement aux affaires de Hooley, avait attiré une foule énorme.

Au cours de l'interrogatoire, il a déclaré relativement à l'organisation financière de la compagnie de bicycles de Dunlop, qu'il avait payé douze mille louis à lord Atberbale et vingt-cinq mille louis à lord Delawark. Il aurait aussi fait des paiements aux journaux, entre autres à la *Pall Mall Gazette.*

Hooley affirme qu'il a dû payer des milliers de louis aux Lords Ashburton, Warwick, Norbury et autres, pour lettres d'introduction.

Le Comte de Winchilsea se serait fait payer dix mille louis à titre de Président d'une fabrique de bicycles.

Le Comte de Warr se serait fait payer deux mille louis pour une introduction auprès de Lord Grenville.

Seminaire de Sainte-Therese.

Un Cours Commercial Ajoute au Cours Classique.

M. le Supérieur du Séminaire de Ste-Thérèse a communiqué à la presse la correspondance suivante qui sera lue avec intérêt pour tous les amis de l'éducation.

M. LE RÉDACTEUR,

L'usage de notre nouvelle chapelle, mettant à notre disposition un local convenable, nous sommes heureux d'apprendre à messieurs les parents que nous ajoutons, cette année, dans notre enseignement, une série de classes destinées à donner aux élèves, qui le désireront, toutes les notions d'une éducation commerciale.

Les matières enseignées dans ce cours seront adaptées aux différents besoins de la vie pratique et distribuées de manière à donner ou compléter, chez les élèves, les connaissances acquises dans les écoles élémentaires ou académiques.

Le "Cours Commercial," distinct du "Cours Classique," sera de quatre années, et comprendra, outre la classe préparatoire :

1. Une classe d' "Eléments."
2. Une classe de "Syntaxe."
3. Une classe de "Lettres."
4. Une classe d' "Affaires" et de science usuelles et pratiques.

Dans les deux dernières années du Cours, l'enseignement sera donné principalement en anglais.

Tout en ayant des classes distinctes, les élèves du Cours Commercial formeront une même communauté avec ceux du Cours Classique, recevront le même enseignement religieux et seront sous le contrôle et la surveillance des mêmes directeurs.

La rentrée des élèves aura lieu le jeudi, 1 septembre.

H. COUSINEAU, Ptre.
Supérieur.

LA FEMME.

Femme au front pur et radieux,
Ange qui passe sur la terre,
Aimant et priant sans mystère,
De même que l'ange des cieux :

Que ta vertu, que ta tendresse
Sont des parfums bien doux !
Ils énivrent l'époux
Qui t'aime et te bénit sans cesse.

Avec nous tu verses des pleurs,
Ou tu chantes un chant d'ivresse :
De notre enfance à la vieillesse,
Sur nos pas tu sèmes des fleurs.

Tu calmes l'âme qui soupire
Dans les heures d'ennui ;
Quand le bonheur a fui,
Il revient avec ton sourire.

Des fleurs que nous offre ta main
Tu brises la cruelle épine,
Et par ta constance divine
Tu fixes le cœur incertain.

Du frais zéphire qui s'éveille
Ta voix a la douceur ;
Le ciel est dans ton cœur,
L'amour sur ta lèvre vermeille.

Comme un esclave suit son roi,
Tu te plais à nous suivre,
Et tu nous fais revivre
Dans un ange beau comme toi.

LÉON-PAMPHILE LEMAY

ECHOS

Il existe une reine des Bohémiens, si nous en croyons nos confrères de la presse autrichienne. C'est une ravissante jeune fille de 20 ans, qui vient d'être couronnée dans une assemblée générale des romanichels du vieux et du nouveau monde, tenue, le mois dernier, au fin fond du Texas.

Elle est la fille de la précédente reine, nommée Sophia Friar, laquelle mourait, il y a quelques semaines, après avoir nominalement régné sur ses innombrables sujets pendant 62 ans.

Le couronnement a eu lieu en grande pompe. Un prêtre de la vaste tribu nomade, Belab Matrovich, a présidé la cérémonie religieuse et a déposé sur le front de Sophia II un superbe diadème enrichi de pierreries, don collectif des Bohémiens. Sa toilette de satin broché était couverte de petites perles.

La jeune reine a épousé cet hiver un bohémien australien, et c'est sur la grande route de Brisbane à Sydney, dans une roulotte richement aménagée, que les deux

On a mauvaise grâce à vouloir 'conduire' les autres quand on se conduit mal soi-même.

—

Le meilleur conseil est 'l'expérience' : mais ce conseil arrive toujours trop tard.

A NOS ABONNES

Nous voici rendus à l'époque où les abonnements deviennent en majorité exigibles. Nous remercions d'avance tous ceux qui s'empresseront de se mettre en règle avec l'administration.

Priere a ceux qui ne sont pas abonnes de decouper le coupon et de nous le renvoyer apres en avoir rempli les blancs

A l'Editeur du Journal "l'Echo de Manitoba."

Monsieur,

Sous ce pli vous trouverez la somme de ________ pour ________ mois d'abonnement a votre Journal "l'Echo de Manitoba, que vous voudrez bien m'envoyer a l'adresse suivant :

Nom ________
Paroise ________
Comte ________